

Règlement pour le concours photo 2021-2022
Version modifiée du 8 mars 2022

Article 1 : Organisation et dates

Armorhistel, association régie par la loi du 1er juillet 1901, organise un concours photo libre et gratuit. Il a débuté le 1^{er} mai 2021 et se terminera le 30 septembre 2022.

Article 2 : Thèmes

Thème n°1

En lien avec la future exposition organisée par le Musée des transmissions de Cesson-Seigné avec la collaboration d'Armorhistel, le thème choisi est le suivant :

« Partons à la recherche des traces, de la période 1919-1939, laissées sur les façades de certains bâtiments, souvent des bureaux de Poste, avec la marque POSTES TELEGRAPHES TELEPHONES ou/et le logo PTT de l'époque. »

Thème n°2

« Partons à la recherche de sujets de photos insolites liées aux télécommunications. »

Article 3 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux adhérents d'Armorhistel, aux salariés et retraités de La Poste et de France Télécom/Orange. Si le cas se présente, les participants doivent s'assurer de l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Les photos doivent être au format numérique jpeg, d'un volume maximum de 4 Moctets. Elles sont à envoyer à l'adresse mail : concoursphoto@armorhistel.org

Les informations suivantes devront **obligatoirement** figurer : nom du participant, service ou situation (exemple : salarié Orange), commentaire précisant l'objet photographié ainsi que la date et le lieu de la prise de vue.

Les photos ne peuvent être des captures d'écran ou des photos issues d'Internet.

Article 4 : Critères de sélection

Les photographies seront évaluées selon leur valeur patrimoniale (rareté, intérêt historique) et la qualité de la photographie.

Article 5 : Composition du jury

Il sera constitué de connaisseurs de l'histoire des télécommunications.

Article 6 : Publication des résultats

Les gagnants seront informés par e-mail, la date et le lieu de la remise des prix leur sera alors indiquée. Pour chaque thème, plusieurs prix seront attribués. Les prix seront remis lors d'une cérémonie dans les locaux du musée des transmissions de Cesson-Sévigné.

Article 7 : Exposition des photos

Une exposition des photos sélectionnées sera organisée. La participation au concours valant accord de la part des concurrents.

Article 8 : Exclusions

Outre le non respect des conditions précisées à l'article 3, les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimées par les lois en vigueur.

Article 9 : Droits d'auteur

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Article 10 : Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entrainera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains de leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Article 11 : Annulation

Armorhistel pourra à tout moment décider de l'arrêt du concours.

Cesson-Sévigné le 8 mars 2022